

Formation initiale, formation continue : le diplôme d'université (DU) « Archives et métiers des archives » de l'université de Poitiers

Mireille Jean

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Jean Mireille. Formation initiale, formation continue : le diplôme d'université (DU) « Archives et métiers des archives » de l'université de Poitiers. In: La Gazette des archives, n°218, 2010. La formation professionnelle : enjeux d'hier et d'aujourd'hui. pp. 157-162;

[http://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2010\\_num\\_218\\_2\\_4673](http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2010_num_218_2_4673)

---

Document généré le 15/03/2017

# **Formation initiale, formation continue : le diplôme d'université (DU) « Archives et métiers des archives » de l'université de Poitiers**

---

Mireille JEAN

## **Pourquoi un « DU Archives » à l'université de Poitiers ?**

Créé dans le cadre du plan 2007-2011 de l'université de Poitiers et mis en place à partir de la rentrée universitaire 2008-2009, le diplôme d'université « Archives et métiers des archives » trouve son origine dans les relations déjà anciennes entre l'université de Poitiers, plus particulièrement l'UFR Sciences humaine et arts (département d'histoire), et les quatre services d'Archives départementaux de la région Poitou-Charentes (Charente, Charente-maritime, Deux-Sèvres et Vienne).

Au-delà de relations avec les enseignants et les étudiants de l'université autour de projets de recherche, d'interventions ponctuelles ou plus fréquentes, existait par ailleurs depuis plusieurs années aux Archives départementales de la Vienne un cycle de cours régulier d'histoire moderne et contemporaine à partir de sources d'archives, cours délivrés par les enseignants de l'université dans le cadre des enseignements de troisième année de licence mais accueillis dans les locaux des Archives départementales et ayant recours aux fonds d'archives.

Cette collaboration avait pris la forme d'un partenariat officiel en 2002 entre l'université de Poitiers et les Archives départementales de la Vienne, et avait permis, d'une part, une première découverte des Archives départementales à ces groupes d'étudiants, d'autre part, l'accueil d'agents des Archives départementales dans certaines de ces séances dans la mesure où elles présentaient un intérêt direct pour leur activité professionnelle (ainsi, les agents

chargés du classement des archives notariales avaient pu assister aux séances consacrées à la présentation des archives notariales comme source pour l'histoire).

Par ailleurs, dans les mêmes années, les quatre services d'Archives départementales avaient travaillé en collaboration avec la délégation régionale du CNFPT afin de mettre en place en région des formations de base correspondant aux besoins d'un grand nombre d'agents de ces services (législation, classement, conservation préventive, histoire des institutions, etc.).

C'est dans le prolongement et au croisement de ces différentes collaborations que s'est constitué le projet du « DU » à partir de 2006, afin de répondre à un double besoin :

- d'une part, proposer aux étudiants une offre d'enseignement en archivistique courte et ciblée mais délivrée par des professionnels et diplômante, venant en complément d'un cursus général, avant une éventuelle spécialisation (master d'archivistique dans une autre université), un concours ou une recherche directe d'emploi ;

- d'autre part, pour les agents des services d'archives de la région, proposer une offre régulière de formation professionnelle en région, reconnue par un diplôme, soit pour de nouveaux agents, soit pour des agents déjà en poste souhaitant consolider leurs connaissances et valider leurs acquis.

Le choix de la formule du diplôme d'université s'explique précisément par la souplesse de ce dispositif (durée, contenus) et son accessibilité aux deux types de publics visés. En effet, un diplôme d'université est un « diplôme créé et habilité par une université. Il sanctionne un parcours de formation spécifique, créé pour répondre à des besoins locaux ou régionaux non couverts par les diplômes nationaux. La durée de formation y conduisant varie en moyenne entre 50 et 600 heures »<sup>1</sup>.

Après une phase d'élaboration en étroite relation entre les enseignants du département d'histoire de l'université et les responsables des quatre services d'Archives départementales, et avec l'accord de la délégation régionale du CNFPT pour une participation au dispositif, le projet de « DU Archives et métiers des Archives » a été constitué et validé dans le cadre du plan 2007-2011 de l'université de Poitiers, avec une ouverture effective en octobre 2008.

---

<sup>1</sup> Définition figurant sur le site de la formation continue universitaire : <http://www.fcu.fr/>

## **Le « DU » : organisation, public visé et contenu**

L'organisation retenue est la suivante : un enseignant chercheur de l'université et un archiviste départemental en assument la co-direction (calendrier, publicité de la formation, suivi pédagogique, liens avec les partenaires administratifs, etc.) ; les responsables des quatre services d'Archives départementales assurent, en relation avec les précédents, la conception d'ensemble du programme et son suivi dans les aspects archivistiques (contenus des cours, choix des lieux de stages, correction des travaux écrits, etc.) ; la formation elle-même se déroule dans les locaux des Archives départementales de la Vienne. La délégation régionale du CNFPT, par convention avec l'université, prend à sa charge les frais d'inscription des agents territoriaux.

Le DU est accessible :

- aux étudiants de licence (à partir de la deuxième année), master ou doctorat, tout en étant recommandé surtout aux étudiants de première et deuxième année de master ;
- aux agents en poste dans des services d'archives (de tous statuts – territoriaux, État, etc. →, toutes catégories, sans limitation à la région)
- et de façon générale, à toute personne de niveau Bac+1.

Les frais d'inscription ont été fixés par l'université de façon à rendre cette formation la plus accessible possible (environ 200 € pour les étudiants et personnes extérieures, environ 600 € pour les agents non pris en charge par le CNFPT – agents de l'État). Enfin, il est à noter qu'afin d'élargir l'auditoire du DU, ses cours ont également été proposés aux étudiants en tant qu'« outil » de master (sans délivrance de diplôme dans ce cas).

Volontairement ciblée, la formation est constituée :

- de six journées de cours théoriques dispensées par des professionnels (archivistes des quatre services d'Archives départementales, des Archives de France ou autres), consacrées aux fondamentaux du métier : institutions, droit, collecte, traitement, préservation matérielle, communication, action éducative et culturelle, etc. Ces journées sont réparties à raison d'une par quinzaine d'octobre à décembre. Le contenu de ces enseignements fait l'objet d'un contrôle de connaissance écrit, constituant la première note du DU.

- d'un stage d'observation active d'une semaine dans un service d'archives en février ou avril (durée déterminée par le calendrier universitaire). Ce stage donne lieu à la remise d'un rapport, dont l'évaluation constitue la seconde note du DU.

Au total, le DU correspond à environ 80 heures de formation.

## **Le public des deux premières sessions du « DU »**

Le DU a réuni une quarantaine de participants dès sa première session. Plus précisément, les participants inscrits à la session 2008-2009 étaient 42, ainsi répartis :

- 32 étudiants (de première ou deuxième année de master ainsi qu'un doctorant) ;
- 10 agents de services d'archives en formation continue (huit provenant des quatre services d'Archives départementales de la région, deux de services d'Archives municipales).

Sur ces 42 participants, 39 ont obtenu le diplôme.

On retrouve parmi les participants de la session 2009-2010 (au nombre de 43) ces mêmes grandes catégories, mais on observe également l'apparition de nouveaux profils :

- 25 étudiants (4 en licence, 21 en master) ;
- 13 agents de services d'archives en formation continue (sept provenant des quatre services d'Archives départementales de la région, un d'un service d'archives municipales, un d'un service d'archives régionales, quatre de l'État – services d'archives relevant du ministère de la Défense) ;
- 5 autres participants : agents en documentation ou bibliothèque, demandeurs d'emploi (venant, pour ces derniers, de la région parisienne ou de Toulouse).

## **Premiers éléments de bilan**

À la date de cette communication, la deuxième session du DU n'est pas encore achevée (période des stages) : il est donc trop tôt pour tirer un véritable bilan, qui demanderait plus de recul, notamment sur le devenir des diplômés. De premiers constats encourageants peuvent néanmoins être faits :

- le nombre d'inscrits supérieur aux attentes ;
- des retours positifs des participants, des étudiants (soulignant l'intérêt du contact avec des professionnels) comme des agents (possibilité de compléter et

valider des acquis de la pratique ou de se former rapidement après une nomination et de faire la connaissance de collègues d'autres services proches) ;

- le renforcement des liens entre services d'archives de la région à travers le suivi de la formation, l'accueil de stages, la participation d'agents ;
- la diversification et l'élargissement du public observé depuis la deuxième session (par le type de participants et leur origine géographique), signes d'un besoin plus large que prévu et d'un intérêt pour une formule courte.

Un certain nombre de difficultés sont également à prendre en compte :

- le nombre de participants, plus important que prévu, a nécessairement renforcé le caractère théorique des séances de cours et rendu plus complexe la recherche de lieux de stages pour chacun ;
- la diversité du public demande un effort particulier de recherche du meilleur équilibre dans le contenu des séances afin de répondre à des besoins parfois hétérogènes ;
- le dispositif d'inscription pour les agents en formation continue est relativement lourd (impliquant la délégation régionale du CNFPT et deux composantes de l'université).

Quant au devenir des participants du DU, son analyse justifierait une enquête spécifique ultérieurement. Dans l'immédiat, les organisateurs ont eu connaissance de premiers éléments d'appréciation :

- pour ce qui est des étudiants, quelques inscriptions en master pro « Archives » dans d'autres universités et plusieurs recrutements en vacances dans l'objectif d'expériences complémentaires<sup>1</sup> ;
- pour ce qui est des agents, satisfaction d'avoir pu approfondir ou compléter des connaissances souvent acquises par la pratique – ou inexistantes dans le cas des agents récemment nommés –, avec une reconnaissance sous forme d'un diplôme universitaire (particulièrement apprécié des agents n'ayant pas eu de parcours universitaire initial) ; satisfaction également exprimée des liens noués avec des collègues d'autres services, avec les étudiants et les intervenants, et de l'ouverture constituée par le stage dans un service d'archives de leur choix (souvent hors région).

---

<sup>1</sup> Les étudiants du DU ont constitué un vivier tout à fait utile pour les services d'Archives départementales à la recherche de vacataires en nombre fin 2009 et début 2010.

En conclusion, après un an et demi d'existence et sous réserve d'une évaluation plus fine avec le recul nécessaire, le « DU Archives » de l'université de Poitiers apparaît comme une formule répondant manifestement à un besoin en région et au-delà : celui d'une formation courte, accessible et complémentaire d'autres parcours. C'est également une expérience de partenariat particulièrement enrichissante pour les organisateurs comme pour les participants d'horizons divers mais réunis pour un temps dans une même démarche.

Mireille JEAN

Directrice des Archives départementales de la Vienne  
co-directrice du DU « Archives et métiers des archives » de l'université de Poitiers